



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Préfecture
Cabinet du préfet

Affaire suivie par Marlène DUMAS
Tél. : 04.75.66.50.06
pref-affaires-reservees@ardeche.gouv.fr

Privas, le 22 FEV. 2013

CIRCULAIRE

Le Préfet de l'Ardèche

à

Mesdames et messieurs les maires du département
(en communication à messieurs les sous-préfets
de Largentière et Tournon sur Rhône)

Objet : médaille d'honneur régionale, départementale et communale.

Réf. : circulaire n° 2007-101-1 du 11 avril 2007

A toutes fins utiles, je vous rappelle que les propositions de médaille d'honneur régionale, départementale et communale, devront me parvenir avant le 15 mai 2013, délai de rigueur. Les dossiers transmis après cette date ne pourront être examinés qu'à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2014.

S'agissant de la constitution des dossiers, je vous demande de vous reporter à ma circulaire citée en référence relative aux modalités d'attribution de cette distinction.

Pour les arrondissements de Tournon sur Rhône et de Largentière, les dossiers me seront transmis directement en préfecture pour instruction.

J'ajoute que le mémoire de proposition et la circulaire citée en référence sont à télécharger à partir du site internet des services de l'Etat en Ardèche <http://www.ardeche.gouv.fr/>, rubrique «annonces et avis », « distinctions honorifiques » « rdc ».

Le Préfet,


Dominique LACROIX